



GROUPE SCOLAIRE SAINTE-MARIE - SAINT-VINCENT-DE-PAUL



Cadre réservé à l'administration : NE PAS REMPLIR

ETABLISSEMENT : ECOLE SAINTE-MARIE	CODE COMPTABLE 4111.....	Entré(e) le :
--	-----------------------------	---------------

FICHE COMPTABLE

ECOLE SAINTE-MARIE - ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

..... Classe prévue à la rentrée 2025 :

L'ELEVE, nom et prénom,

..... Le payeur est-il tuteur légal oui non

LE PAYEUR, nom et prénom,

..... Le payeur 2 est-il tuteur légal oui non

(le cas échéant) LE PAYEUR 2, nom et prénom,

AUTRES ENFANTS SCOLARISES DANS LE GROUPE SCOLAIRE STE MARIE-ST VINCENT DE PAUL (Dans ce cas les familles reçoivent un relevé de contribution unique pour l'ensemble de la fratrie)

NOM Prénom	Classe actuelle	Etablissement	
		<input type="checkbox"/> Ste-Marie	<input type="checkbox"/> St-Vincent
		<input type="checkbox"/> Ste-Marie	<input type="checkbox"/> St-Vincent
		<input type="checkbox"/> Ste-Marie	<input type="checkbox"/> St-Vincent

2^{ème} enfant -15%	3^{ème} enfant -25%	4^{ème} enfant -40%	5^{ème} enfant Gratuité
---------------------------------------	---------------------------------------	---------------------------------------	--

LES PAIEMENTS A L'INSCRIPTION

NOUVEAUX INSCRITS	REINSCRIPTION
30€ de frais de dossier (non remboursables) 240 € au titre de l'acompte à l'inscription, cette somme ne peut être remboursée* en cas de désistement. <i>Sommes à régler en chèque à l'ordre de "OGEC Ste-Marie St Vincent" encaissable à réception du dossier d'inscription.</i>	240 € au titre de l'acompte à l'inscription, cette somme ne peut être remboursée* en cas de désistement. POUR LES FAMILLES DEJA EN PRELEVEMENT EN 2024/2025, CETTE SOMME SERA PRELEVEE EN DEUX FOIS 120€ EN JUIN ET JUILLET <i>Dans les autres cas, en chèque à l'ordre de "OGEC Ste-Marie St Vincent" encaissable à réception du dossier</i>

(* sauf en cas de déménagement impliquant pour l'enfant un changement d'établissement)

CONTRIBUTION FAMILIALE (les sommes indiquées sont entendues à l'année)

Ces tarifs, sauf mention contraire, comprennent : Cotisation à l'enseignement catholique, l'assurance élève, la contribution famille

CONTRIBUTION FAMILLES	Frais annexes*
1 179 €	70 €.

Contribution au FOND de SOLIDARITE* : nous souhaitons contribuer à ce fond à hauteur de : €

**Le fond de solidarité est un fond destiné à aider des familles qui font face à des difficultés financières et pouvoir accueillir leurs enfants*

CHOIX DU REGIME DE SCOLARITE et PERISCOLAIRE

Merci de bien vouloir cocher les cases correspondantes.

Je souhaite que mon enfant mange à la cantine : OUI NON.

- Si 'OUI', choisir le forfait annuel correspondant :

le nombre de jour(s)	MONTANT ANNUEL
1 jour / S.	237 €
2 jours / S.	474 €
3 jours / S.	711 €
4 jours / S.	948 €

- GARDERIE / ETUDE (les prix sont à l'année)

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

	MATERNELLE		PRIMAIRE	
	Gard. → 17h	Gard. → 18h	Gard. → 17h	Etu.+ Gard. → 18h
1 J. /S.	59 €	126 €	29 €	129 €
2 J. /S.	118 €	252 €	58 €	258 €
3 J. /S.	177 €	378 €	87 €	387 €
4 J. /S.	236 €	504 €	116 €	516 €
Occas.	2,70 €	6.10 €	2,70 €	6.10 €

Prix du repas occasionnel : 8,20 €

- Sélectionner les jours où il déjeunera à la cantine :

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Une seule modification pourra être notifiée PAR ECRIT en cours d'année auprès du service comptabilité.
Aux adresses mails suivantes : compta2@stемarie-stvincent.fr

MODE DE REGLEMENT

PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE : selon un échéancier de 8 mois et débutant entre le 5 octobre et le 12 octobre. Pour accéder au paiement par prélèvement il est obligatoire de dûment remplir le Mandat SEPA joint ET de fournir un RIB

CB sur Ecoledirecte : si vous n'avez pas opté pour le Prélèvement Automatique, le montant indiqué dans la rubrique 'NET A PAYER' de votre relevé de contribution est exigible dès son émission

Adhésion à l'Association des Parents d'Elèves (APEL)

L'APEL, c'est l'aide aux voyages, l'organisation d'événements festifs, votre interlocuteur auprès de la Direction, votre représentant auprès de l'administration de l'Education Nationale (recours d'orientation, affectations), votre voix au sein de l'Organisme de Gestion (OGEC)...

Au-delà de cette adhésion demandée à toutes les familles, les parents qui le souhaitent pourront s'engager plus activement au sein du comité APEL de leur établissement.

Le coût de l'adhésion (30€) est intégralement reversé à l'Association.

En cas d'adhésion dans un autre établissement, ou de refus d'adhérer à l'APEL, vous pouvez cocher la case :

Je ne souhaite pas adhérer à l'APEL et renonce aux aides que cette association peut proposer.

ENGAGEMENT :

Monsieur et/ou Madame certifie(nt) avoir pris connaissance des tarifs ci-dessus et s'engage(nt) à en acquitter le montant correspondant pour l'année scolaire 2025/2026 comme le stipule le contrat de scolarisation.

Fait à : _____ ; le : ____ / ____ / ____.

Signature(s) :

Payeur : _____

Payeur 2, : _____

(Le cas échéant)

Responsable légale : _____

(si différent des payeurs)